



Eglise et cimetière de Saint-Gervais de Briouze



Situation

La commune de Briouze se situe au nord-ouest du département de l'Orne à 17 km à l'est de Flers et à 18 km à l'ouest d'Argentan. L'église et son cimetière se trouvent au nord de l'agglomération et de la voie ferrée Paris-Granville



La chapelle Saint-Gervais et le cimetière

DREAL/P. Gallineau

Typologie

Site bâti et abords

Commune concernée

Briouze

Date d'inscription

Arrêté du 18 septembre 1943

Histoire

Au XI^e siècle, à son retour d'Angleterre, Guillaume 1^{er} de Briouze (compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant) fonde à Saint-Gervais un prieuré qu'il confie aux moines bénédictins de Saint-Florent-de-Saumur. L'église est bâtie par les religieux, entre 1080 et 1093, en forme de croix latine. L'évêque de Sée la consacre, à la fin du XI^e siècle, aux saints martyrs Gervais et Protais. Elle reste église paroissiale pendant huit siècles. En 1866, une partie

de la nef s'effondre. Les transepts sont abattus et l'édifice se réduit au chœur et à son absidiole semi-circulaire. Le portail est sauvé et il est



La chapelle au début du XX^e siècle

Droits Réservés

remonté en 1867 pour clore le chœur. La chapelle subsistante et le cimetière sont inscrits parmi les sites en septembre 1943 en raison de l'intérêt historique et archéologique de l'édifice (Inscrit Monument Historique en mars 1975).

Le site

Au centre du petit hameau de Saint-Gervais, le cimetière occupe une vaste surface en surplomb des rues qui le bordent. Il est dominé, au nord-est, par la façade austère du XIX^e siècle de l'ancien couvent Notre-Dame (aujourd'hui lycée privé). L'enclos paroissial est bordé sur 3 côtés par un mur de granit tandis qu'une haie basse le clôt au nord. Les allées sont recouvertes d'une épaisse couche de gravillons blancs et il ne reste plus rien de la végétation qui y était encore présente au début du XX^e siècle. Seul un vieil if marque le centre du cimetière, son feuillage d'un beau vert est la seule touche de verdure dans cet ensemble très minéral. Rien ne retient l'attention si ce n'est la petite chapelle romane qui se dresse toujours au sud-est de l'enclos. Bâtie en granit et couverte d'ardoises elle possède un beau portail roman



Le cimetière et l'ancien couvent Notre-Dame

DREAL/P. Galineau

encadré de contreforts plats. Son tympan s'orne de chapiteaux et de sculptures au relief estompés par le temps. On ne devine plus les personnages représentés mais on raconte qu'au-dessus des saints martyrs le personnage moustachu ne serait autre que Guillaume-le-Conquérant.

Devenir du site

L'église, désormais réduite à la dimension d'une chapelle, possède un réel intérêt archéologique et, à ce titre, est protégée parmi les monuments historiques. Le reste du cimetière offre moins d'intérêt et rien ne le distingue d'autres lieux de sépultures. Bien entretenu par la commune, il a cependant perdu toute sa végétation au fil du temps. Aujourd'hui, il ne présente plus de qualités particulières.

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).